



**Etablissement
secondaire de Renens**

Site scolaire du Léman
Case postale 152
1020 Renens 1

Aux parents de L'Etablissement
secondaire de Renens

Réf. : AP/ec

Renens, le 12 mars 2026

Chers parents,

Depuis le début de l'année scolaire, de sérieuses déprédations ont été commises dans les toilettes des élèves, principalement durant les heures de cours. Afin de garantir à toutes et à tous un accès à des WC sûrs, fonctionnels et bien entretenus, nous avons pris la décision d'en redéfinir le cadre d'utilisation.

Depuis le 2 février, **les élèves peuvent se rendre aux toilettes :**

- avant leur premier cours du matin et de l'après-midi ;
- au début de la récréation ;
- à 15h15.

Cette mesure vise à préserver la qualité des locaux et à limiter les déplacements durant les périodes d'enseignement, afin de favoriser un climat propice aux apprentissages.

Nous tenons toutefois à préciser que ce cadre sera appliqué avec discernement. Lorsqu'un·e élève est au bénéfice d'un certificat médical ou doit se rendre aux toilettes de manière exceptionnelle, nous saurons faire preuve de compréhension.

En parallèle, nous avons également redéfini et précisé le cadre concernant **l'utilisation des téléphones portables**, conformément à la décision n°162 du département. Ils sont interdits dans tout le périmètre scolaire, c'est-à-dire dans les bâtiments ainsi que dans la cour de récréation de 7h30 à 11h55 et de 13h30 à 16h45 quel que soit l'horaire de l'élève. Leur usage pédagogique, encadré par les enseignant·e·s, reste autorisé.

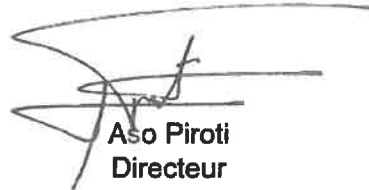
En cas de non-respect du règlement, le téléphone sera confisqué. Il pourra être récupéré :

- soit par un·e représentant·e légal·e dès le lendemain dès 7h30 ou le prochain jour ouvrable (durant les heures d'ouverture du secrétariat) ;
- soit par l'élève une semaine après la date de confiscation.

Conscient que le portable est utile dans notre quotidien, nous vous engageons à encourager votre enfant à respecter cette règle.

Ces mesures s'inscrivent dans notre volonté de garantir à toutes et à tous des conditions d'apprentissage de qualité, en favorisant la concentration, l'attention, un climat scolaire serein et les échanges sociaux entre pairs. Elles permettent aussi d'éviter les attroupements d'élèves dans la cour alors que d'autres sont encore en train de travailler.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre soutien, et restons à votre disposition pour toute question ou précision.



Aso Piroti
Directeur